République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu

Du Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gentioux, sous la présidence de M Benjamin SIMONS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17/11/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : MME Paulette GUILLOT, et MM Florent CHATOUX, Georges MOREIRA DA SILVA, Benjamin SIMONS, Thomas FLOUR, Benoit LEFEVBRE DELADONCHAMPS et Stéphane GRASSER

Absents excusés : MMES Denise JEANBLANC, Pauline CABARET, Irène BAYET-TORDO et Clara GUIOMAR,

Pouvoir : Mme Pauline CABARET à M Stéphane GRASSER, Mme Denise JEANBLANC à M Benjamin SIMONS, et Mme Clara GUIOMAR à M Benoit LEFEVBRE DELADONCHAMPS

Secrétaire : M Benjamin SIMONS

Début du conseil municipal à 18h.

1/ Décision modificative budget principal pour fiabilisation de l'actif

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'en séance du 21 mai 2021, le conseil municipal avait validé le fait de rejoindre le sociétariat de la SCIC Railcoop par l'achat de parts sociales. Une délibération modificative au budget principal est nécessaire sur la base que le prix d'achat de parts est conditionné au nombre d'habitants à hauteur de 0,50€ par habitant, soit 2 parts, représentant 200.00 euros et non 100.00 euros. Il faut aussi une décision modificative permettant de régler les dépenses du plan France relance fonds de transformation numérique des collectivités territoriales, et également une opération de fiabilisation de l'actif est également demandée par le trésorier.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

+100.00 euros au compte 261

-100.00 euros au compte 21534 opération 10020

+2 880.00 euros au compte 2138 (chapitre 41 opération d'ordre)

+6 100.00 euros au compte 2183

-6 100.00 euros au compte 2138 opération 10006

RECETTES D'INVESTISSEMENT

+2 880.00 euros au compte 2031 (chapitre 41 opération d'ordre)

→ unanimité

2/ Décision modificative budget réseau de chaleur opération d'investissement

M. le Maire indique que suite à la panne de variateur sur une des pompes de circulation du réseau de chaleur, devant le prix de la pièce de remplacement, il a été préféré l'achat d'un nouveau duo de pompes. Le nouveau groupe de pompes étant plus performant que celui actuellement installé, une délibération modificative est à apporter au budget d'investissement du réseau de chaleur pour procéder à ce remplacement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

+9 000.00 euros au compte 2153

+9 000.00 euros au compte 2315

→ unanimité

3/ Décision relative au diagnostic énergétique de la chaufferie bois, du réseau de chaleur et des sous-stations d'échange

M. le Maire présente le fait qu'un diagnostic des composantes du réseau de chaleur communal est nécessaire afin d'y apporter les améliorations nécessaires. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec délégation de la maîtrise d'ouvrage, de l'étude au SDEC.

→ unanimité

4/ Décision pour une réfection d'eau potable à Soulières

M. le Maire présente le fait qu'une opération est budgétée sur le budget Eau & Assainissement concernant la réfection du réseau d'eau potable à l'intérieur du lieu-dit Soulières. Il est proposé au conseil municipal de compléter la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne par une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R). 2022. Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement de cette opération et la demande complémentaire qu'elle comporte.

DEPENSES EN € HT		**RECETTES EN € HT**	
NATURE	**MONTANT**	**TYPE DE SUBV+ (TAUX)**	**MONTANT**
Réfection des conduites d'eau potable « Soulières » Devis entreprise FRACASSO	19000,00	DETR (40%)	7 600,00
		Agence eau Loire-Bretagne (40%)	7 600,00
		Autofinancement (20%)	3 800,00
TOTAL HT	**19 000,00€HT**	**TOTAL HT**	**19 000,00€HT**

→ unanimité

5/ Décision relative au plan FranceRelance fonds de transformation numérique des collectivités territoriales

M. le Maire présente le fait que la préfecture de la Creuse nous indique par arrêté que la commune a bénéficié de la subvention liée au Plan de Relance relatif à la transformation numérique des collectivités territoriales. Le plan de financement est soumis aux membres du conseil municipal.

Taux de subvention : 81.16%

Echéancier prévisionnel de réalisation : du 11 mai 2021 au 31 décembre 2022.

Plan de financement :

Dépenses :	**Recettes :**
Système de téléphonie : 4 200.00 € TTC	FITN7 (81.16%¨) 6 606.55 €
Mise à jour cimetière : 2 640.00 € TTC	
Site internet et formation : 1 300.00 € TTC	
Autofinancement (18.84%) : 1 533.45€	

TOTAL : 8 140.00 € TTC

→ unanimité

Questions diverses

Suite à une demande de la première adjointe relayée par M. le Maire, M. Moreira annonce que deux entreprises ont été contactées pour procéder à des devis relatifs au changement du moteur de la hotte du bar-restaurant.

M. le maire délégué indique avoir contacté l'entreprise CMAC pour l'étanchéification de la terrasse située au-dessus de la salle de stockage du bar-restaurant.

Fin du conseil municipal à 19h.